

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné par le soussigné qu'à la séance ordinaire qui aura lieu le 5 février 2024, à 19 h, en la salle du conseil située au 1800, boulevard Saint-Joseph, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure au *Règlement numéro 2710 sur le zonage* concernant l'immeuble sis au 960, 24^e Avenue (lots 1 246 440 et 1 246 446 du cadastre du Québec).

Cette demande de dérogation a pour objet de :

- Permettre, pour un bâtiment multifamilial, une marge avant minimale de 3,0 mètres, et ce, bien que l'article 7.6.3 du *Règlement numéro 2710 sur le zonage* prévoit, pour un bâtiment multifamilial, une marge avant minimale de 4,6 mètres.
- Permettre l'interruption de la bande de verdure afin d'aménager un espace pavé pour la gestion des matières résiduelles lors des jours de collecte, et ce, bien que l'article 4.1.3.1b) i) du *Règlement de zonage numéro 2710* prévoit qu'une bande de verdure adjacente à une rue soit aménagée en continu sauf à l'emplacement des accès et des stationnements.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande de dérogation mineure.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relativement à cette demande peut également communiquer avec la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au (514) 639-2140.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 18 janvier 2024.

Fredy Enrique Alzate Posada
Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement de Lachine